

Annexe 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

PharmaCielo Ltd. (la « **Société** » ou « **PharmaCielo** »)
1 Toronto Street, Suite 805
Toronto (Ontario)
M5C 2V6

Rubrique 2 Date du changement important

Le 10 juin 2020

Rubrique 3 Communiqué

Un communiqué de presse a été diffusé le 10 juin 2020 par l'intermédiaire de CNW Group Ltd. et a par la suite été déposé dans SEDAR. Un exemplaire du communiqué de presse figure à l'annexe A des présentes.

Rubrique 4 Résumé du changement important

La Société a conclu une convention avec un syndicat de courtiers en valeurs mobilières dirigé par Valeurs mobilières Cormark inc. et Stifel GMP (les « **chefs de file** » et, collectivement, les « **preneurs fermes** ») aux termes de laquelle les preneurs fermes ont accepté de souscrire 5 555 600 nouvelles actions ordinaires (les « **actions ordinaires** ») de la Société au prix de 0,72 \$ (le « **prix d'offre** ») par action ordinaire et de les offrir au public au moyen d'un prospectus simplifié, pour un produit brut total d'approximativement 4 000 000 \$ (le « **placement** »).

De plus, la Société a attribué aux preneurs fermes une option (l'« **option de surallocation** ») leur permettant d'acquérir jusqu'à concurrence de 15,0 % d'actions ordinaires additionnelles dans le cadre du placement, selon les mêmes modalités, laquelle option peut être exercée en tout temps jusqu'à 30 jours après la clôture du placement à des fins de stabilisation du marché et de couverture des attributions excédentaires, le cas échéant.

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

5.1 Description circonstanciée du changement important

La Société a conclu une convention avec un syndicat de courtiers en valeurs mobilières dirigé par Valeurs mobilières Cormark inc. et Stifel GMP (les « **chefs de file** » et, collectivement, les « **preneurs fermes** ») aux termes de laquelle les preneurs fermes ont accepté de souscrire 5 555 600 nouvelles actions ordinaires (les « **actions ordinaires** ») de la Société au prix de 0,72 \$ (le « **prix d'offre** ») par action ordinaire et de les offrir au public au moyen d'un prospectus simplifié, pour un produit brut total d'approximativement 4 000 000 \$ (le « **placement** »).

De plus, la Société a attribué aux preneurs fermes une option (l'« **option de surallocation** ») leur permettant d'acquérir jusqu'à concurrence de 15,0 % d'actions ordinaires additionnelles dans le cadre du placement, selon les mêmes modalités, laquelle option peut être exercée en tout temps jusqu'à 30 jours après la clôture du placement à des fins de stabilisation du marché et de couverture des attributions excédentaires, le cas échéant.

Le produit net tiré du placement sera affecté au financement du fonds de roulement et aux besoins généraux de l'entreprise.

La clôture du placement devrait avoir lieu le 30 juin 2020 ou vers cette date et est assujettie à l'obtention des approbations réglementaires, notamment celle de la Bourse de croissance TSX.

Les actions ordinaires devant être émises dans le cadre du placement seront offertes au moyen d'un prospectus simplifié en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec et pourraient être offertes aux États-Unis par voie d'un placement privé aux termes d'une dispense des exigences d'inscription de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, et des lois sur les valeurs mobilières de tout État applicables ainsi que de certains autres territoires à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Veuillez vous reporter à l'annexe A pour de plus amples détails.

5.2 Information sur les opérations de restructuration

Sans objet

Rubrique 6 Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Le paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102 n'a pas été invoqué.

Rubrique 7 Information omise

Aucune information n'a été omise en raison de son caractère confidentiel.

Rubrique 8 Membre de la haute direction

Scott Laitinen
Chef des finances
Tél. : 416-315-8741
Courriel : s.laitinen@pharmacielo.com

Rubrique 9 Date de la déclaration

Le 12 juin 2020

Annexe A

Ne pas distribuer aux agences de transmission des États-Unis ni diffuser aux États-Unis

PharmaCielo Ltd. annonce un placement public par voie de prise ferme de 4 000 000 \$

Toronto (Ontario) — Le 10 juin 2020 — PharmaCielo Ltd. (TSXV : PCLO, OTCQX : PCLOF) (la « Société » ou « PharmaCielo ») est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu une convention avec un syndicat de courtiers en valeurs mobilières dirigé par Valeurs mobilières Cormark inc. et Stifel GMP (les « chefs de file » et, collectivement, les « preneurs fermes ») aux termes de laquelle les preneurs fermes ont accepté de souscrire 5 555 600 nouvelles actions ordinaires (les « actions ordinaires ») de la Société au prix de 0,72 \$ (le « prix d'offre ») par action ordinaire et de les offrir au public au moyen d'un prospectus simplifié, pour un produit brut total d'approximativement 4 000 000 \$ (le « placement »).

De plus, la Société a attribué aux preneurs fermes une option (l'« option de surallocation ») leur permettant d'acquérir jusqu'à concurrence de 15,0 % d'actions ordinaires additionnelles dans le cadre du placement, selon les mêmes modalités, laquelle option peut être exercée en tout temps jusqu'à 30 jours après la clôture du placement à des fins de stabilisation du marché et de couverture des attributions excédentaires, le cas échéant.

Le produit net tiré du placement sera affecté au financement du fonds de roulement et aux besoins généraux de l'entreprise.

La clôture du placement devrait avoir lieu le 30 juin 2020 ou vers cette date et est assujettie à l'obtention des approbations réglementaires, notamment celle de la Bourse de croissance TSX.

Les actions ordinaires devant être émises dans le cadre du placement seront offertes au moyen d'un prospectus simplifié en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec et pourraient être offertes aux États-Unis par voie d'un placement privé aux termes d'une dispense des exigences d'inscription de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, et des lois sur les valeurs mobilières de tout État applicables ainsi que de certains autres territoires à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat et aucune vente de titres ne peut avoir lieu dans un territoire où il serait illégal de faire une telle offre, sollicitation ou vente tant que ces titres ne sont pas admissibles ou n'ont pas fait l'objet d'une inscription en vertu des lois de ce territoire. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente de titres aux États-Unis. Les titres offerts n'ont pas été, et ne seront pas, inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, et ces titres ne peuvent pas être offerts ni vendus aux États-Unis, sauf en cas d'inscription en vertu des lois sur les valeurs mobilières fédérales et étatiques américaines ou de dispense applicable de ces exigences d'inscription américaines.

AU SUJET DE PHARMACIELO LTD.

PharmaCielo Ltd. est une société mondiale dont le siège social est situé au Canada et dont les activités sont axées sur la transformation et l'approvisionnement de manière éthique et durable d'extraits d'huile de cannabis entièrement naturels et de qualité médicinale et de produits connexes à des distributeurs bénéficiant d'un large réseau. La principale filiale de PharmaCielo (qu'elle détient en propriété exclusive)

est PharmaCielo Colombia Holdings S.A.S., dont le siège social est situé à son centre de culture et de transformation situé à Rionegro, en Colombie.

Le conseil d'administration et l'équipe de direction de PharmaCielo est formé d'un groupe de dirigeants et de spécialistes du commerce international possédant des compétences diversifiées et une expérience pertinente. PharmaCielo est consciente que l'emplacement idéal de la Colombie joue un rôle important dans la création d'une entreprise durable dans l'industrie du cannabis médical, et la Société, avec ses administrateurs et les membres de sa direction, suit un plan d'affaires axé sur l'approvisionnement du marché international.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment des énoncés concernant des événements, des résultats, des circonstances, des rendements ou des attentes futurs prévus qui ne sont pas des faits historiques. L'utilisation de verbes au conditionnel ou au futur ou de mots tels que « prévoit », « estime », « a l'intention de », « probable » ou d'autres mots ayant un effet similaire peut indiquer un énoncé « prospectif ». Ces énoncés ne sont pas des garanties que les événements futurs se matérialiseront et sont assujettis à de nombreux risques et incertitudes, y compris ceux décrits dans les documents publics déposés par la Société (disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com). Parmi ces risques et incertitudes, on compte notamment le fait que le placement pourrait ne pas avoir lieu tel que prévu, que les approbations nécessaires afin de réaliser le placement, y compris l'approbation de la Bourse de croissance TSX, pourraient ne pas être obtenues, que le prix d'offre pourrait changer, la dilution pour les actionnaires existants de la Société, la possibilité que le marché pour les produits de la Société soit assujetti à une certaine volatilité, la possibilité que la demande pour les produits de la Société soit inférieure à celle qui est prévue, les risques liés au fait que la Société exerce ses activités en Colombie, les risques liés à l'instabilité économique mondiale en raison de la COVID-19 et la possibilité que la COVID-19 perturbe les marchés mondiaux, ainsi que les autres risques et incertitudes applicables aux sociétés productrices de cannabis. Bon nombre de ces risques et incertitudes peuvent avoir une incidence sur les résultats réels de la Société et faire en sorte qu'ils diffèrent considérablement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs formulés par la Société ou pour son compte. Compte tenu de ces risques et incertitudes, les investisseurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs comme s'ils étaient une prédiction des résultats réels. Tous les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse sont faits sous réserve de ces mises en garde. Ces énoncés sont faits en date du présent communiqué de presse et, sauf si la loi applicable l'exige, la Société n'aura aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. En outre, la Société n'aura aucune obligation de commenter les analyses, les attentes ou les déclarations faites par des tiers concernant la Société, ses résultats financiers ou d'exploitation ou ses titres. La Société décline toute obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, tant écrits que verbaux, qu'elle peut faire ou qui peuvent être faits pour son compte à l'occasion, sauf comme le prescrit la loi.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

www.PharmaCielo.com

David Gordon, chef des services généraux

+1-416-864-6116

investors@pharmacielo.com

Question des investisseurs :

investors@pharmacielo.com

Relations avec les médias :

Gal Wilder, Cohn & Wolfe

+1-647-259-3261

gal.wilder@cohnwolfe.ca